# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 24 septembre 2026, à 20 heures, salle du conseil municipal à la mairie sous la présidence de monsieur Patrice CROSNIER, maire.

*Dans un premier temps, Monsieur le Maire informe qu'Audrey CASTRO (THEYSSIER), conseillère municipale a démissionné le 31 août 2026. En conséquence, nous accueillons Delphine GAYDAMOUR au sein du conseil municipal. Monsieur le Maire l'invite à se présenter.*

*« Je m'appelle Delphine GAYDAMOUR. Je me suis mariée ici, il y a exactement 34 ans à Laurent GAYDAMOUR, dardillois, et nous avons cinq enfants. J'ai travaillé en périscolaire à l'école Grégoire et enseigné le catéchisme pour la paroisse. Actuellement, je travaille à la clinique protestante depuis 8 ans en tant que facturière. »*

*Monsieur le Maire remercie Delphine GAYDAMOUR et procède à l'appel.*

## I - Appel nominal et désignation d'un secrétaire de séance

MEMBRES PRÉSENTS : M. CROSNIER, Mme TEIXEIRA VALPASSOS, M. LAMY, Mme TOUREZ, M. LAVOREL, Mme ORIBES, Mme PRUVOST, M. FORTUNÉ, M. MARCHAIS, Mme PERRIAT CANIZAREZ, M. DE MATOS, Mme BORDES, M. RAMON, Mme DANQUIGNY (EISENBARTH), M. MORGHESE, Mme FILIOT, M. ROYOLE DÈGIEUX, M. TOURRUCOU, Mme LAMBOLEZ, Mme SCHREINEMACHER, M. DUPERRIER, M. LANASPÈZE, Mme DECQ-CAILLET, Mme ARQUILLIÈRE, Mme GAYDAMOUR.

MEMBRES EXCUSÉS : M. BESACIER donne procuration à Mme TEIXEIRA VALPASSOS, M. MANARD donne procuration à M. CROSNIER, Mme STÉRIN donne procuration à Mme SCHREINEMACHER, M. JAILLARD donne procuration à M. LANASPÈZE.

**Secrétaire de séance désigné :** Mme Frédérique FILIOT

*Monsieur le Maire procède à une suspension de séance pour communiquer des informations importantes concernant le data center et rendre compte des différentes démarches engagées ces dernières semaines.*

*« Nous n'avons pas signé le permis de construire mais nous l'aurions fait si nous avions été à l'époque dans l'exécutif.*
*Ce data center est pour l'instant dans les règles, c'est-à-dire dans les normes et répond parfaitement à la protection de l'environnement. Tout ce qui a été instruit dans le permis est tout à fait conforme.*

*Le porteur de projet est conscient que la population s'interroge.*

*Nous avons beaucoup, beaucoup œuvré pour que le porteur de projet puisse s'adresser directement à la population et nos demandes ont été entendues.*

*Une réunion d'information sera organisée le 15 octobre à l'Aqueduc, salle Barbara à partir de 19h00. Comment allons-nous procéder ? Nous allons d'abord répondre à tous ceux qui nous ont adressé des demandes par écrit ou par mail. Nous leur avons répondu en grande partie mais il paraît quand même intéressant de répondre à ces personnes qui ont des questions. Donc nous le ferons. L'inscription se fera en ligne. En tout état de cause, sachez que nous respectons la loi qui est celle du PLU. Donc le permis répond à la loi.*

*En revanche, nous serons très attentifs bien évidemment puisque nous sommes chargés de protéger les habitants quand on est maire, nous le ferons. Si ce n'est pas conforme à ce que nous attendons, nous demanderons les détails. Vous pourrez les demander vous aussi puisque vous aurez les interlocuteurs en face de vous. Vous pourrez leur poser vos questions sur la chaleur fatale, les basses fréquences, les consommations de gasoil, etc.*
*Le porteur de projet DC Max sera représenté et certainement entouré de spécialistes ».*

*Monsieur le Maire propose de reprendre maintenant la séance du conseil municipal.*

## II - Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026

*Jean-Luc DUPERRIER souhaite faire une remarque de fond. Il abordera la question en « Questions diverses ». Cela concerne le point sur le prolongement de l'éclairage public évoqué lors du conseil municipal, les propos sont rapportés justement donc il n'y a pas de discussion de forme. C'est simplement sur la question que Jean-Luc DUPERRIER avait posée à l'époque sur le coût donc il y reviendra plutôt en « Questions diverses ».*

*Monsieur le Maire répond qu'il pense que nous avons la réponse sur le coût.*

*Sébastien FORTUNÉ répond que le coût a déjà été évoqué. Il lui semble en avoir discuté plusieurs fois mais il peut lui chiffrer. Le coût sur une année pleine en termes de coût supplémentaire, de coût de l'énergie est aux alentours de 10 000 euros. Ce sont les coûts qui sont donnés par les services techniques.*
*Cette année, il y a eu 6 000 euros car nous étions en demi-année, l'année prochaine, ce sera 10 000 euros.*

*Jean-Luc DUPERRIER dit que 6 x 2 cela fait déjà 12 000 euros et avec un coût de l'énergie qui n'est pas forcément stable.*

*Sébastien FORTUNÉ fait observer que c'est une réponse aux Dardillois qui a été présentée dans la campagne et qui a été approuvée.*

*Jean-Luc DUPERRIER dit que la question était sur le coût, qu'il souhaitait une réponse sur le coût.*

*Sébastien FORTUNÉ répond que c'est un choix à budget constant. Il y a d'autres économies, il y a d'autres choses qui ne seront pas faites ailleurs et il faut prendre en compte celà.*

*Dominique DECQ-CAILLET souhaite remercier Monsieur le Maire pour l'enregistrement du conseil municipal qui est largement audible, malgré quelques trous de son Elle fait remarquer que l'enregistrement n'était pas disponible sur le site de la Mairie comme indiqué par Monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire répond que cela n'a pas été fait car la première version n'était pas de très bonne qualité et qu'il faut attendre l'approbation du procès-verbal.*

*Dominique DECQ-CAILLET répond qu'auparavant les enregistrements étaient sur Facebook et il y avait une diffusion en direct.*

*Monsieur le Maire répond qu'à l'avenir les enregistrements seront bien mis en ligne sur le site de la Mairie.*

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

## III - Actualités en cours - Informations diverses

Un arrêté préfectoral est en cours portant sur la recherche de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les boues d'épuration du système d'assainissement de Pierre-Bénite.

Arrêté consultable sur dardilly.fr et sur la borne d'accueil.

**Mercredi 8 juillet - Rencontre et échanges avec Véronique SARSELLI, Présidente de la Métropole de Lyon.**

*Une rencontre avec Mme SARSELLI, Présidente de la Métropole de Lyon, a eu lieu le 8 juillet, mentionnée dans le MET. Deux projets importants y sont évoqués. Le devenir de la Porte de Lyon est un projet à long terme car une modification du PLU est nécessaire mais Madame SARSELLI souhaite avancer rapidement. Des discussions sont en cours avec les techniciens de la Métropole pour avancer sur le sujet. Une visite de Laurent WAUQUIEZ dans ce quartier a aussi eu lieu pour discuter d'une première étape nécessaire, sa sécurisation.*

*Madame SARSELLI a également évoqué l'aménagement du chemin de la Nouvelle Liasse en double sens et Monsieur le Maire précise qu'il espère réussir à obtenir quelque chose avant le premier trimestre de l'année 2027. Une prochaine réunion avec Madame SIBEUD est prévue le 8 octobre à la Métropole pour poursuivre les échanges sur le devenir du Lot E, la circulation en double sens Chemin de la Nouvelle Liasse et la modification du PLU.*

**Jeudi 9 juillet – congrès des maires du Rhône et de la Métropole à Arnas**
Le Maire, Christelle TEIXEIRA VALPASSOS et Sylvenne TOUREZ ont participé au premier congrès du mandat.
Au programme : échanges avec de nombreux élus, forum sur les finances locales et ateliers sur différents thèmes tels que la proximité ou encore la programmation pluriannuelle d'investissements.

*Monsieur le Maire indique que cet événement était intéressant pour un jeune maire et souligne la qualité des formations proposées en matière de finances et de social. Cette journée a aussi permis des rencontres et des échanges avec d'autre élus.*

**Bal du 13 juillet & Scènes Buissonnières**
**Lundi 13 juillet** : feu d'artifice annulé avant l'arrêté préfectoral avec maintien du bal.
**Scènes buissonnières** : balade en forêt (40 participants), spectacle à L'Esplanade, au Fort du Paillet (une centaine de spectateurs) et le ciné plein air fin août.

*Anne-Geneviève PRUVOST dit que les scènes buissonnières et le bal du 13 juillet ont réuni beaucoup de monde. Le bal du 13 juillet a été maintenu bien que le feu d'artifice a lui été annulé. Les scènes buissonnières ont donné lieu à trois spectacles ; au Bois de Serres, au Fort du Paillet et à l'Esplanade. La projection du film « En fanfare » le 29 août au Fort du Paillet a réuni 120 personnes. C'était un vrai succès.*

*Anne-Geneviève PRUVOST revient sur une intervention de Dominique DECQ-CAILLET lors du précédent conseil municipal. Contrairement à ce que Dominique DECQ-CAILLET avait indiqué, la projection en plein-air de 2025 a bien eu un coût pour la collectivité puisqu'une dépense de 1 814,60 € TTC a été effectuée dans le cadre de la fête de l'amitié sur le budget fêtes et cérémonies.*

*Dominique DECQ-CAILLET souhaitait justement s'excuser à ce sujet, précisant qu'elle ignorait qu'il avait été fait appel à l'URFOL l'année dernière pour ce cinéma en plein-air à La Beffe et remercie Anne-Geneviève PRUVOST.*

**Juillet** – retour sur l'été à la Beffe

*Christelle TEIXEIRA VALPASSOS rappelle que le centre de la Beffe accueille bien sûr les enfants Dardillois et aussi les non-Dardillois sur la période des grandes vacances scolaires et que c'est un grand succès. Elle salue le travail des animateurs, leur énergie, leur inventivité pour proposer des activités. Les enfants ont énormément apprécié la Battle of Colors, choisie pour la couverture du MAG. Elle est ravie de voir l'énergie qui se dégage de ces journées-là.*
*Elle indique que huit places ont été proposées pour les enfants des foyers Adoma et Notre Dame les Sans-abri. Seulement deux enfants ont pu venir avec un tarif préférentiel, le transport semblant être un des freins. Cette proposition sera retravaillée, en partenariat avec les foyers, pour les années suivantes.*

**Mardi 1er septembre** – rentrée scolaire dans les 3 écoles de Dardilly

*Christelle TEIXEIRA VALPASSOS indique que les élus se sont rendus dans les trois écoles de Dardilly pour cette rentrée scolaire sous le soleil et la chaleur.*
*Elle souligne qu'une suppression de classe qui avait été actée avant l'investiture de la nouvelle équipe municipale et qu'un travail en collaboration avec les directeurs d'écoles et l'inspecteur d'académie a permis d'annuler cette fermeture prévue.*

*Florence SCHREINEMACHER intervient pour dire que les classes ne sont pas supprimées avant le mois de mars, ce ne pouvait pas être avant leur investiture. C'est à négocier au dernier trimestre en général entre l'inspecteur et l'Éducation Nationale.*

*Christelle TEIXEIRA VALPASSOS répond qu'ils l'ont peut-être su en effet juste après leur investiture.*

**Vendredi 4 septembre** – 15ème anniversaire du Marché du Barriot

*Jean-François LAVOREL indique qu'il n'est pas toujours évident de proposer de nouvelles animations. Des animations musicales ayant déjà eu lieu précédemment, le choix a été fait cette année de faire venir un caricaturiste. Cette proposition était intéressante mais manquait d'ambiance et une réflexion sera menée l'année prochaine pour faire une autre proposition.*

*Florence SCHREINEMACHER dit que c'était peut-être aussi dû aux grosses chaleurs.*

*Jean-François LAVOREL pense que la personne était trop lente. Elle n'a fait que quelques caricatures, ce qui a pu être source de frustration pour les personnes qui n'ont pas pu avoir leur caricature.*

**Samedi 5 septembre** – forum des associations

*Monsieur le Maire dit que le forum des associations est toujours une très belle journée. Les élus sont passés auprès des différentes associations qui sont le cœur vivant de Dardilly.*

**Samedi 12 septembre** - 1er match de la saison de l'OLB à domicile
L'Ouest Lyonnais Basket dispute son premier match à domicile de la saison. Pour l'occasion Monsieur le Maire donne le coup d'envoi. Match remporté par l'OLB 82/77 face au Beaujolais Basket.

*Monsieur le Maire souligne l'ambiance exceptionnelle du match et la joie suscitée par cette victoire contre le club du Beaujolais qui est une référence. Les recrutements du club produisent des effets positifs et Monsieur le Maire encourage l'équipe.*

**Mercredi 16 septembre** – venue de Laurent Wauquiez à Dardilly
Au programme : visite de la Porte de Lyon, discussions et échanges autour du projet de requalification du quartier.
Séance de travail avec monsieur Wauquiez et monsieur le Maire en présence de Christelle Teixeira Valpassos, Sylvenne Tourez, Grégory Lamy, Laurent Besacier et Sébastien Fortuné.

*Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale a, depuis le début du mandat, sollicité les personnalités politiques de la Région et de la Métropole. Il indique que Laurent WAUQUIEZ est venu vraiment de manière très spontanée et très sympathique avec beaucoup de charisme et une volonté d'aider. Il a promis une aide sur des caméras performantes qui sont fort chères, qui seraient prises en charge à hauteur de 50 %, ce qui est déjà conséquent. Il rappelle qu'une demande de subvention de la maison Paturel de 200 000 euros, datant du précédent mandat, n'a pas abouti. Laurent WAUQUIEZ a indiqué que la liste des demandes est remise à zéro au changement de mandat municipal et qu'une aide concernant cet équipement sera étudiée. Elle ne sera probablement pas de 200 000 € mais peut-être 100 au moins tout du moins. Et puis il a abondé aussi sur la piste de BMX comme il ne pouvait pas donner 200 000 sur la maison Paturel, il a dit "On vous donnera quelque chose en plus sur la piste de BMX."*
*Lors de sa visite à la Porte de Lyon, Laurent Wauquiez a pu discuter de l'ambiance générale du quartier avec monsieur DELAHAYE. Monsieur le Maire pense qu'il a trouvé que ce n'était pas digne de Dardilly, pas digne de Lyon puisque quand on rentre à Dardilly, on est presque rentré à Lyon.*

*Jean-Luc DUPERRIER demande encore une fois de revenir aux questions diverses, c'était un sujet qu'il voulait aborder. Il indique que lors de cette visite, il y a eu effectivement un certain nombre d'interview dont une interview dans le Progrès où Laurent WAUQUIEZ parle d'un plan d'aménagement de ce quartier que la mairie lui aurait soumis. Il pense qu'il serait bon de communiquer largement à ce sujet, les Dardillois et l'opposition.*

*Monsieur le Maire répond à Jean-Luc DUPERRIER que, s'il était venu à la réunion de la participation citoyenne peut-être qu'il aurait su de quoi on parlait. Il explique que la gendarmerie a été sollicitée pour réaliser une étude qui a abouti à des préconisations sur les endroits où il faut implanter ou remplacer des caméras. Il précise que le plan soumis à Laurent Wauquiez était dans le programme électoral et a été évoqué lors des réunions sur la participation citoyenne. Il en rappelle les points importants : certaines caméras sont indispensables en entrée et en sortie d'agglomération et ont été identifiées lors de différentes rencontres avec la gendarmerie. Monsieur WAUQUIEZ a également été questionné sur la question du CSU (Centre de Supervision Urbaine), parce qu'il a une expérience plus importante. Le CSU permet de surveiller la ville. À partir du moment où nous avons des caméras qui sont capables de zoomer sur les plaques, il faut qu'il y ait quelqu'un derrière pour pouvoir intervenir rapidement ou envoyer une brigade d'intervention. Laurent WAUQUIEZ a indiqué que cela s'envisageait dans un cadre communautaire avec d'autres communes. Monsieur le Maire précise qu'il en cible au moins deux en raison de zones de gendarmerie bien distinctes entre d'un côté de Limonest et d'un autre le versant des Monts du Lyonnais.*
*Le souhait d'implanter la police municipale dans les locaux plus adaptés que la mairie a également été évoqué avec Laurent WAUQUIEZ.*
*Monsieur WAUQUIEZ a demandé si une étude de gendarmerie avait été faite, si un diagnostic était établi. C'est pourquoi il lui a été fait part de cette étude.*
*Jean-Luc DUPERRIER dit qu'effectivement l'article de presse, alors ce n'est qu'un article de presse et il n'était pas dans la conversation, parlait plutôt d'aménagement foncier, urbanistique. En tout cas, Jean-Luc DUPERRIER l'a compris comme ça en lisant l'article. Il demande s'il n'y avait pas un plan d'aménagement au-delà des caméras.*
*Monsieur le Maire répond que Monsieur WAUQUIEZ est venu principalement sur le thème de la sécurité. Monsieur le Maire rappelle toutefois que l'urbanisme est lié à la sécurité et qu'il faut urbaniser cette zone pour la rendre plus tranquille. D'abord la sécuriser et ensuite l'urbaniser.*

*Jean-Luc DUPERRIER demande donc s'il n'y a pas un projet d'urbanisation dans les cartons ou si on parle juste d'un plan de sécurisation.*
*Monsieur le Maire répond qu'il y a un plan d'aménagement de vidéosurveillance, corrige en parlant de vidéoprotection, et que des discussions sont en cours avec la Métropole au sujet du réaménagement de la Porte de Lyon, et que bien évidemment ces deux sujets sont effectivement distincts mais liés quand même.*

*Sylvenne TOUREZ rappelle qu'en effet c'est de la vidéoprotection et non pas de la vidéosurveillance qui est du domaine du privé. Donc la vidéoprotection sur Dardilly, comme dans d'autres communes aujourd'hui est envisagé par exemple sur les communes de Saint Cyr au Mont d'Or, Saint-Didier. Pourquoi ? Parce que nous sommes confrontés à de la délinquance qui est en augmentation. À Écully aussi, nous avons eu des échos comme quoi il y a eu quand même deux maires qui ont été agressés dans le passé. Il y a une recrudescence de ces gestes d'incivilité. Il y a aussi du trafic de drogue qui s'installe un peu. Donc par rapport à ça, il faut anticiper l'avenir puisqu'il y a des communes qui ne l'ont pas fait et qui aujourd'hui sont confrontées à ces problèmes d'insécurité.*

*Monsieur le Maire dit qu'il y a un exemple type, c'est Champagne. Ils commencent à être très inquiets parce qu'ils ont des descentes régulières de la Duchère. Il y a des trafics de drogue, des cambriolages de villas, etc. A Dardilly nous sommes plutôt dans une prévention. Du trafic installé chez nous, il n'y en a pas. Du petit trafic, il y en a certainement mais du trafic installé pour l'instant, il n'y en a pas. Donc c'est dans cet objectif de prévention et de capacité à pouvoir intervenir dès que cela va commencer à se mettre en œuvre que nous voulons le faire. C'est pour cela que nous avons travaillé avec la gendarmerie pour qu'ils nous disent où mettre les caméras et surveiller les endroits qui sont les plus stratégiques.*

*Jean-Luc DUPERRIER entend bien que la prévention est conforme aux engagements de campagne, et précise que c'est de la responsabilité du maire. Cependant, pour reprendre ce qu'a dit madame TOUREZ*

*sur les augmentations des délits sur la voie publique, il se rappelle la première réunion référent sécurité où le représentant de la gendarmerie a dit que les statistiques étaient en baisse.*

*Monsieur le Maire dit que les vols ont monté.*

*Jean-Luc DUPERRIER répond que non.*

*Monsieur le Maire réaffirme que les vols en tant que vol ont monté. Il y a une un accroissement des vols et la petite délinquance.*

*Sylvenne TOUREZ dit qu'ils ont eu les chiffres à la deuxième réunion de participation citoyenne. Le major Benoît SALOMÉ a confirmé qu'il y avait toujours une baisse des cambriolages. Mais la gendarmerie de Dardilly a passé plus de temps sur la commune en 2026 qu'elle ne l'a fait l'année dernière, pour des vols d'accessoires automobiles, surtout des véhicules utilitaires. Il y a des commandes, ils volent des caméras de recul, un peu de tout sur les voitures. Il y a même des voitures où ils volent les quatre pneus. Donc il y a une recrudescence là-dessus. Il y a une recrudescence sur les escroqueries à la carte bancaire et puis il y a une recrudescence sur les délits routiers. Notamment il y a eu des accidents de voiture sur l'ex-Route Nationale 6 du fait de la modification de la route. Il y a eu depuis le début de l'année, 10 accidents de véhicules. Ce sont les chiffres qui nous ont été donnés avant hier.*

*Jean-Luc DUPERRIER fait remarquer qu'il n'est pas sûr que les caméras résolvent tous ces problèmes-là.*

*Sylvenne TOUREZ répond que les caméras sont là pour ça et elles sont là aussi pour sécuriser. Et surtout, elles sont là pour agir en temps réel. C'est-à-dire que si en effet demain, on s'aperçoit que quelqu'un sur la route a eu un accident de voiture où on a besoin d'alerter les secours rapidement et bien la vidéoprotection permet de le faire quand on est relié à un centre de supervision urbain.*

**Jeudi 17 septembre** – rencontre avec Nicolas Daragon, maire de Valence
Au programme : rencontre et échanges avec Nicolas Daragon, maire de Valence. Visite du mur d'escalade de la ville avec le club La Dégaine et la FFME Auvergne-Rhône-Alpes.

*Monsieur le Maire évoque une demande de la Dégaine, que la précédente équipe a eue aussi, qui est d'avoir un mur qui monte au moins à 16 mètres. Sur recommandation de Laurent BESACIER, une rencontre a été organisée avec Nicolas DARAGON, Maire de Valence, qui a mené un projet similaire. Il a expliqué la genèse et le montage de son projet de salle d'escalade qui a un succès fou. Il y a actuellement 600 adhérents à la Dégaine, ce chiffre pourrait doubler. Il faut identifier un terrain et mettre ce projet à l'ordre du jour mais ça, c'est un projet au long cours auquel l'équipe municipale s'intéresse.*

*Florence SCHREINEMACHER dit que l'ancienne majorité avait demandé d'étudier un financement et la Région était très frileuse, la Métropole encore plus. Donc elle pense que c'est le moment justement de refrapper aux portes.*

*Monsieur le Maire répond qu'elle a raison et qu'il faut le faire avant 2030. À cause des Jeux Olympiques qui vont coûter très cher. Il évoque un projet à 5 ou 6 millions dont il faudra reparler plus tard, en lien avec la Ligue.*

**Vendredi 18 septembre** – spectacle d'ouverture de la saison culturelle
Au programme : à 19h vernissage de l'exposition « Ascension » de l'artiste O'Malley puis soirée spectacle d'ouverture de saison à 20h avec le concert Les Ptit's Yeux. Soirée complète.

*Anne-Geneviève PRUVOST explique que l'ouverture de la saison culturelle a commencé à 19h avec le vernissage de l'exposition d'un artiste, un peintre urbain David RAPHAEL qui a pris comme nom d'artiste O'MALLEY en référence aux ARISTOCHATS. Ce vernissage de peinture murale très lumineuse a été suivi d'un concert d'un groupe breton, les Petits Yeux, très très entraînant. La salle était complète, les gens ont dansé, il y a eu une très bonne ambiance et elle pense que cela a plu aux Dardillois.*

**Sam. 19 et dimanche 20 septembre** - Journées Européennes du Patrimoine
Au programme : chantier de nettoyage collectif au Manoir de Parsonge, visite du musée des outils d'antan

au Fort du Paillet, visite de la maison du saint curé d'Ars, cuisson de pain dans le four à pain du Fort du Paillet...

*Monsieur le Maire dit que l'équipe municipale a été en action et rapporte des paroles de Jacques VIALARD qui ramasse les ordures dans les villages et qui le fait de manière bénévole depuis des années : "Je ne veux pas des gens qui font des projets, je veux des gens qui sont en action." Monsieur le Maire pense qu'il faut avancer petit à petit et préciser les intentions, comment travailler sur le sujet du manoir. Il indique que ce sera l'objet d'un prochain séminaire et rappelle sa volonté de ne pas tenir le manoir fermé.*

*Anne-Geneviève PRUVOST indique qu'un chantier participatif a été mené le samedi matin avec des volontaires parmi les membres du conseil municipal et parmi les Dardillois. Les communs ont été dégagés, nettoyés, défrichés, et les gravats ont été évacués, avec le soutien des services techniques. Elle salue le travail et l'investissement de Monsieur et Madame RUITON qui étaient au Fort du Paillet et s'étaient levés à 4 heures du matin pour faire cuire le pain au feu de bois. Des visites du Fort ont été organisées par l'association du Fort du Paillet. L'association les Outils d'Antan était présente. Sans oublier également des visites de la maison natale du curé d'Ars.*
*Elle conclue en disant que beaucoup de bénévoles ont contribué au succès de ces journées du patrimoine sur Dardilly.*

**Voyage seniors**
Au programme : séjour à Morzine du 12/09 au 19/09 organisé par le CCAS de la ville de Dardilly en partenariat avec l'ANCV et la CARSAT. Découverte des cascades de Nyon, visite du château de Ripaille, détente, parties de pétanque, soirée karaoké...
*Isabelle ORIBES informe que 30 seniors sont partis une semaine à Morzine. Ils sont rentrés samedi dernier, ravis. Ils ont fait des balades, ils sont allés notamment dans la ville d'Yvoire qui est classée plus beau village de France. Ils sont allés voir des cascades, ils ont fait du réveil musculaire, du stretching, ont une semaine bien remplie, bien occupée. Ils sont rentrés avec de grands sourires. Des gens heureux, prêts à repartir.*

**Mardi 22 septembre** – réunion participation citoyenne
Au programme : réunion avec le groupe de référents sécurité dans le cadre de la participation citoyenne en présence de Sylvenne Tourez, la police municipale et la gendarmerie de Dardilly.
*Sylvaine TOUREZ informe qu'une deuxième réunion de la participation citoyenne, a eu lieu l'avant-veille et a rassemblé 20 « référents sécurité ». Elle comptabilise une dizaine d'absents pour des raisons diverses. Trois gendarmes, dont le major Benoît SALOMÉ, sont intervenus et ont fait un bilan de leur action sur le territoire avec un comparatif entre 2025 et 2026. Les chiffres ont été donnés plus tôt dans le conseil. Un bilan sur les actions de la police municipale (verbalisations sur les infractions, excès de vitesse, problèmes de stationnement) a également été présenté. Cette année, 200 personnes s'étaient inscrites à l'opération tranquillité vacances. Toutes les personnes qui partent en congés sont invitées à le faire, surtout pour les maisons qui sont très excentrées, isolées. Quelques question diverses sur différents thèmes ont été posées. Les référents ont demandé que la liste des référents sécurité qui existait sur le site de la mairie soit enlevée. Le groupe communique par l'intermédiaire d'un groupe WhatsApp qui a été créé cet été. Tout le monde a été bien sûr d'accord pour rejoindre ce groupe WhatsApp, animé par monsieur Jean-François FARGIER qui en est le modérateur et communique les informations importantes. Ça a été le cas notamment cet été au sujet des arrêtés contre le risque d'incendie dans les bois. Des informations sur les actions qui peuvent se dérouler à Dardilly sont également transmises pour prévenir d'interventions dans certains quartiers.*

*Florence SCHREINEMACHER s'interroge sur la tenue cette semaine d'un petit spectacle à la Bretonnière qui était prévu en juillet mais reporté à cause de la canicule*.

*Isabelle ORIBES répond qu'en effet il y a eu un petit concert dans les jardins de la Bretonnière, mardi soir.*

**Agenda - Les dates à retenir**
**Mardi 29 septembre -** Réunion de programmation des opérations de proximité – voirie avec la Métropole
*Monsieur le Maire indique que des points très importants y seront abordés, notamment*

*l'aménagement du chemin de la Nouvelle Liasse.*
**Jeudi 8 octobre** - Réunion avec Nicole SIBEUD, Vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'urbanisme *pour reparler de tous les sujets d'urbanisme importants, comme le lot E, ainsi que de la voirie.*
**Mardi 13 octobre** - Départ à la retraite de la directrice et du pédopsychiatre du Rucher
**Samedi 7 novembre** - Bilan de mi-mandat du Conseil Municipal des Enfants
**Du 5 au 10 octobre** - Semaine bleue
Au programme : du 5 au 10 octobre le CCAS de la ville de Dardilly organise des actions dans le cadre de la semaine nationale des retraités et des personnes âgées. Exposition, visite des caves de la Chartreuse, atelier *de prévention autour des fraudes et autour de la conduite au volant avec tous les dangers que cela peut représenter à un certain âge. Il y aura également une conférence animée par un médecin généraliste de la maison de santé de la Porte de Lyon sur les bons usages ou pas des médicaments, les interactions enfin sur tout ce que nous ne savons pas forcément. Cela peut être un peu compliqué et dangereux, quand nous avons un ensemble de médicaments. Tout cela va s'étaler sur la semaine entre le lundi et vendredi. Le programme est lancé, affiché et il y a déjà des inscriptions pour chaque activité.*
**Mercredi 7 octobre** - 1ère édition du Forum prévention sécurité routière de Dardilly
Au programme : toute la journée, de nombreuses animations se tiendront à L'Aqueduc aussi bien en intérieur qu'en extérieur. Voiture tonneau, parcours lunettes alcoolisées, prévention, piste cyclable d'éducation routière pour les enfants, stand brigade motorisée, stand police municipale, simulateur de conduite, *démonstration par les pompiers d'une désincarcération de victime. Nous remercions le garage de la Radio qui fournit la carcasse du véhicule. La gendarmerie interviendra sur 3 stands différents dont la brigade motorisée, un atelier interactif Kahoot qui s'adresse aux adolescents sur des thèmes liés à la sécurité routière, et pour les tout-petits une animation par les gendarmes sur des simulations sur la ceinture de sécurité. Une tombola et une buvette seront animées par le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil des Jeunes de Dardilly sous la tutelle de Camille MARC. C'est important pour eux car ils ont créé une association qui s'appelle la Tribu qui va leur permettre à travers la tombola et la buvette de recueillir des fonds pour leurs projets, qu'ils soient de voyages ou artistiques peut-être. Il nous a semblé intéressant de les associer. Nous avons lancé une campagne d'affichage sur les panneaux lumineux, dans les établissements scolaires, les commerces et une communication dans le Progrès. Les affiches comportent un QR code que l'on flash et sur lequel nous avons accès au programme.*
Événement gratuit, ouvert à tous les âges.
**Jeudi 15 octobre** - Réunion d'information aux Dardillois DATA Center
Au programme : réunion d'information réservée aux Dardillois, organisée par le porteur de projet DC Max et ses conseillers techniques. *A ne pas manquer évidemment si vous êtes soucieux d'avoir des informations utiles et techniques importantes sur le DATA center surtout sur les notions de bruit, les notions de chaleur fatale, etc.*
Jeudi 15 octobre à 19h à L'Aqueduc en salle Barbara. Sur inscription obligatoire.
**Samedi 17 octobre** – Matinée d'accueil des nouveaux arrivants
Au programme : accueil café à 9h30, visionnage du film « Naturellement Dardilly », présentation des élus, visite commentée de la commune en car, échanges avec les élus et apéritif convivial.
**Dimanche 25 octobre – Dardi'Trail**
Au programme : grand rendez-vous sportif ouvert à toutes et tous avec plusieurs parcours proposés. Un 2km découverte gratuit, 7km pour débutant, 14km 344d+, 25km 607d+, parcours marche nordique et parcours joëlettes ainsi qu'un défi entreprise réalisable par équipe de 4.
*Le parcours est juste magnifique. Actuellement 300 inscrits. Nous avons mis une jauge à 500.*
**Lundi 2 novembre** – Ouverture de l'école Rose Dione
Au programme : ouverture aux élèves de maternelle et primaire de la nouvelle école Rose Dione juste après les vacances de la Toussaint.
*Nous avons sur le chantier, ces dernières semaines, un nombre de corps de métiers important car les finalisations sont toutes en train de se faire en même temps. Donc pour pouvoir obtenir cette ouverture, tout le monde est présent sur le chantier. Nous avons pu récemment faire visiter l'école aux parents représentants des parents d'élèves pour qu'ils puissent se rendre compte de l'environnement et de ce qu'ils allaient avoir pour leurs enfants. Ils étaient ravis. Ils ont fait eux-mêmes un petit reportage qu'ils ont diffusé. Nous avons prévu également de faire une vidéo avec une classe témoin afin que les parents puissent la montrer à leurs enfants. La première commission de sécurité n'aura lieu que le 15 octobre c'est pour cela que nous ne pouvons pas faire visiter l'école aux enfants.*
*Nous ferons bien sûr une inauguration. Pour l'instant, nous n'avons pas encore fixé la date. Concernant le déménagement, la livraison des meubles se fait le 17 octobre et l'installation, les cartons et le montage se fait du coup du 17 au 27 octobre à peu près.*

*Florence SCHREINEMACHER demande si les enseignants peuvent s'installer à partir du 27 octobre.*

*Christelle TEIXEIRA VALPASSOS répond qu'il est prévu la journée du vendredi 16 octobre avec l'accord de l'inspecteur d'académie, de faire un accueil de tous les enfants et de libérer les enseignantes pour qu'elles puissent s'installer et partir tranquilles en vacances. L'inspecteur a aussi évoqué la possibilité de solliciter deux enseignantes supplémentaires pour le 2 novembre afin d'avoir de la souplesse par rapport aux enseignantes s'il y avait encore quelques ajustements à faire le jour de la rentrée. Tout devrait bien se passer le jour de la rentrée.*
**Mercredi 11 novembre** – Commémoration du 11 novembre 1918
Au programme : commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 au cimetière de Dardilly à 11h30. En présence des élus du conseil municipal. Suivie du verre de l'amitié à L'Aqueduc.

## IV - Application de l'article L.2122-22

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°015_DL2026 du conseil municipal en date du 23 avril 2026, il a pris les décisions suivantes :

1 - Signature entre la commune de Dardilly et le groupement GREEN STYLE / JACQUARD ESPACES VERTS d'un avenant n°02 à l'acte d'engagement relatif à la construction du nouveau groupe scolaire - Lot 15 – Aménagements paysagers ayant pour objet diverses évolutions des aménagements paysagers pour un montant total de **7 097,38 € TTC**.

2 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise Jean MOOS d'un avenant n°04 à l'acte d'engagement relatif à la construction du nouveau groupe scolaire - Lot 11 - Chauffage, ventilation, plomberie sanitaire ayant pour objet :
- Mise en œuvre d'un robinet extérieur pour l'arrosage des aménagements paysagers en façade nord du groupe scolaire vers la crèche Paturel : *1 360,87 € HT*
- Implantation sanitaire PMR et auges élémentaires suite remarque de la DDT (commission accessibilité) : *1 964,10 € HT*
- Modification de la pompe du circuit glycolé de la géothermie : *6 972, 54 € HT*
- Balance financière des derniers travaux supplémentaires (dimensionnement réseaux de chauffage et ventilation et eau pluviale) : *33 688,78 € HT*
pour un montant total de **52 783,55 € TTC.**

3 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise GUELPA PERE ET FILS d'un avenant n°02 à l'acte d'engagement relatif à la restructuration de la maison Paturel en vue de la création d'un pôle petite enfance - Lot 08 - Cloisons, doublages, faux plafonds ayant pour objet des adaptations de chantier en linéaire et en typologie de cloisons et plafonds pour un montant total de **3 614,74 € TTC.**

4 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise GUELPA PERE ET FILS d'un avenant n°01 à l'acte d'engagement relatif à la restructuration de la maison Paturel en vue de la création d'un pôle petite enfance - Lot 09 - peinture, revêtements muraux ayant pour objet une augmentation des linéaires de doublages à peindre pour un montant total de **1 021,02 € TTC.**

5 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise AXIMA d'un avenant n°04 à l'acte d'engagement relatif aux travaux de création des parkings du chemin Neuf et du cimetière - Lot 01 – Terrassement VRD ayant pour objet une mise en place de drains et chambre de tirage pour le parking du chemin Neuf pour un montant total de **13 599 € TTC**.

6 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise ABITIBI MAINTENANCE d'un acte d'engagement relatif au remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur au Centre Technique Municipal pour un montant total de **126 660 € TTC**.
*Yves JAILLARD représenté par Marc LANASPÈZE se questionne. Effectivement cette dépense était au budget 2026, il n'y a aucun souci par rapport à cela mais dans le mode de fonctionnement précédent, dans le cadre des commissions finances il y avait un comité d'investissement qui regardait avec l'ensemble des représentants élus de la commission finances, donc la majorité et l'opposition, quand*

*lancer ces investissements. Cela existait pour les investissements importants supérieur à 100 000 €.*

*Sébastien FORTUNÉ répond qu'il y a eu une commission d'appel d'offre.*

*Marc LANASPÈZE est tout à fait d'accord, c'était voté au budget, il y a eu une CAO, un PV de CAO, etc mais en amont de la CAO enfin en amont du lancement de la consultation, nous avions un fonctionnement qui était légèrement différent et il pense un petit peu plus transparent et un petit peu plus informatif sur les dépenses qui allaient venir. Il ne remet pas du tout en cause, tout ce qui est fait est bien fait, c'est voté au budget, il y a une CAO. Mais en amont du lancement de la consultation, ce qui se faisait précédemment, c'est un comité d'investissement dans le cadre de la commission finances qui regardait si on allait lancer, pas lancer et cela se faisait de façon très transparente avec la majorité, l'opposition pour les dépenses importantes.*
*Cette information, cette transparence d'information quelque part, c'était monsieur Guy CAPPEAU qui était représentant à l'époque, cela nous paraissait pas mal d'informer de ce qui allait venir que ce soit la majorité ou l'opposition. Voilà, donc c'est une suggestion monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire remercie Marc LANASPÈZE pour la suggestion.*

7 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise VERGNAIS d'un acte d'engagement relatif à des prestations annuelles de viabilité hivernale suivant devis quantitatif estimatif pour un montant total de **21 632,40 € TTC**.

8 - Signature d'un arrêté portant sur la tarification des installations sportives municipales.

9 - Signature d'un arrêté portant sur la tarification « opération poules ».

10 - Signature d'un arrêté portant sur la modification de la régie de recettes et d'avance du service Culture.

## V - Délibérations du Conseil Municipal

Institutions et vie politique
**1 - Règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2026-2032**
Rapporteur : Patrice CROSNIER

*Monsieur le Maire informe que les articles 30, 33 et 34 ont été retouchés. Le 30 concerne principalement tout ce qui est relatif à la tribune de l'opposition. Il y avait 1 750 signes dans la précédente mandature. Nous nous sommes mis d'accord pour 1 900 signes et même des photos.*

*Marc LANASPÈZE dit que dans le précédent règlement, il n'y avait pas le nombre de signes, il était écrit une demi-page.*

*Monsieur le MAIRE répond que le nombre de signes a été vu en commission avec Florence SCHREINEMACHER.*

*Florence SCHREINEMACHER remercie d'ailleurs Monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire reprend sur l'article 33 relatif au droit à la formation. C'est Yves JAILLARD qui avait soulevé ce point. Cela concerne bien tous les élus. Le droit à la protection fonctionnelle des élus, l'article 34, représente les dépenses juridiques pour tous les élus qui seraient victimes d'agression dans le cadre de leur fonction.*

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.
Le règlement intérieur doit comporter obligatoirement certaines dispositions édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Au-delà de ces dispositions obligatoires, il ne peut comporter que des mesures concernant le

fonctionnement interne de l'organe délibérant : ces mesures ne doivent pas porter atteinte aux dispositions législatives et réglementaires régissant ce fonctionnement.

Vu les travaux de la commission municipale qui s'est réunie le 29 juin 2026,

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés 29 voix POUR, décide :**

1°/ De prendre acte des travaux de la commission municipale concernant la rédaction du règlement intérieur ;

2°/ D'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal dont le texte est joint en annexe.

Urbanisme

**2 - Acquisition à l'amiable d'une partie des parcelles BX 0060 et BO 271 en vue de la création de sentiers piétons**

Rapporteur : Jean-François LAVOREL

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal les faits suivants.

Compte tenu des enjeux et de la nécessité de créer un sentier piéton permettant d'assurer une liaison douce entre l'avenue de Verdun et le chemin de la Guillère, et de créer un sentier piéton le long du chemin de Traine-cul dans un objectif de sécurisation et de valorisation des mobilités actives sur Dardilly, il souhaite présenter ce projet d'acquisition au conseil et rappelle les faits suivants :

Les consorts PATUREL ont fait part à la SAFER et à la commune de leur intention de céder des parcelles de terrain à la commune de Dardilly.

**DARDILLY** - Surface sur la commune : emprise d'environ 1 a 98 ca

| Lieu-dit | Section | N° | Parcelle mère | Surface | Nature Cadastrale | Zonage | Bio |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHP BLANC | BX | 237 | 60 | 93 ca | Terres | A | Non |
| LA GUILLERE | BO | 301 | 271 | 1 a 05 ca | Terres | A | Non |

Soit une superficie totale de 1 a 98 ca comprenant des parcelles de terrain en nature de prés.

Plan de situation des parcelles BX 0060 et BO 271






Lesdites parcelles sont classées en zone agricole (A) au Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon.

Elles sont d'ailleurs concernées par un emplacement réservé pour continuité piétonne (ER).

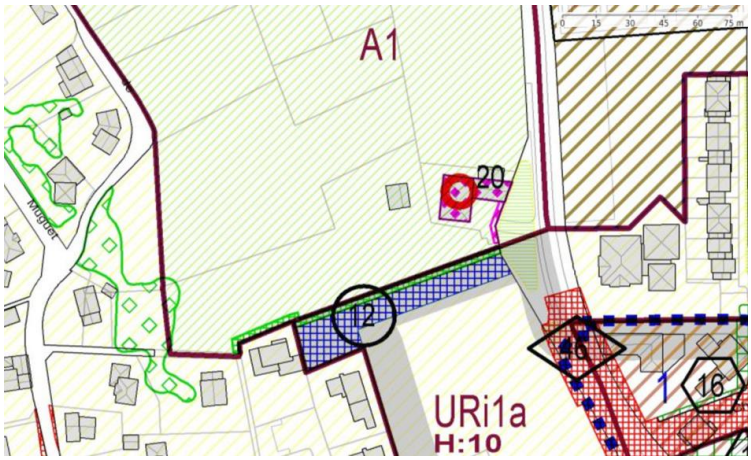


Considérant que l'acquisition de ces biens est une opportunité foncière permettant à la ville de favoriser les mobilités douces sur le territoire communal et notamment à proximité du secteur en cours de mutation avec l'installation du nouveau groupe scolaire et de l'EAJE et de la finalisation de l'écoquartier de l'Esplanade ; ainsi qu'une opportunité de sécurisation des déplacements piétons sur le chemin de Traine-Cul.

Considérant l'erreur matérielle portée à la délibération n°069_DL2025 quant au prix d'acquisition,

Considérant le projet de promesse unilatérale d'achat établie par la Safer, transmise le 26 novembre 2025, la commune de Dardilly s'engagera à acquérir les biens susnommés moyennant le prix de 195 euros (cent quatre-vingt-quinze euros),

Auquel s'ajoutent les frais d'intervention SAFER d'un montant de 700 euros (sept cents euros),

Les frais afférents à la vente seront à la charge de la commune de Dardilly,

La parcelle sera intégrée au domaine public de la commune,
Vu le projet de promesse d'achat annexée à la présente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le PLU-H rendu public opposable aux tiers à compter du 18 Juin 2019,

Un tel projet étant conforme à l'intérêt général,

Monsieur le maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'acquisition des parties des parcelles BX 0060 et BO 271 en vue de la création de sentiers piétons, au prix total de 195 euros (cent quatre-vingt-quinze euros) ; le paiement des frais d'intervention SAFER d'un montant de 700 euros (sept cents euros) ainsi que des frais de notaire.

*Marc LANASPÈZE souhaite faire une proposition parce que c'est un dossier où nous perdons du temps pour 2 €, 3 €. Nous parlons de 198 m² et d'un prix de vente de 195 €. Sauf erreur de sa part, c'est 1 € le mètre carré. Donc peut-être que nous pourrions mettre dans la délibération « pour un prix maximum de 198 € » comme ça, quoi qu'il arrive, ça passera. 198 m² et 195 €, il y a un truc qui cloche.*

*Jean-François LAVOREL dit que l'observation est très bonne. C'est peut-être que nous ne sommes pas forcément à 1 € du m². Nous pouvons mettre 198 € s'il le souhaite, pour un montant maximum de mais cela risque de mettre la pagaille car tous les documents annexes sont déjà fixés.*

*Marc LANASPÈZE répond qu'il en prend note.*

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés 29 voix POUR, décide :**

1°/ D'annuler la délibération n° 069_DL2025.

2°/ D'approuver l'acquisition des parties des parcelles BX 0060 et BO 271 en vue de la création de sentiers pour les piétons, au prix total de 195 euros (cent quatre-vingt-quinze euros) ; le paiement des frais d'intervention SAFER d'un montant de 700 euros (sept cents euros) ainsi que des frais de notaire.

2°/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Florence SCHREINEMACHER s'interroge sur le montant des frais de notaire.*

*Jean-François LAVOREL dit qu'il ne l'a pas en tête. Il sait qu'il y a un montant minimum avec les petits prix, c'est plafonné. De toute façon, on ne peut pas le modifier car il n'y a pas d'accord possible sur les frais de notaire.*

Urbanisme

**3 - Demande de garantie d'emprunts de la société ALLIADE HABITAT pour l'acquisition de 6 logements sociaux, l'Emera au 40A chemin de la Bruyère**

Rapporteur : Jean-François LAVOREL

Monsieur Jean-François LAVOREL expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat et particulièrement du logement aidé, la commune a accordé le 9 mars 2022 un permis de construire n° PC 69 072 21 00057 pour la construction d'un programme de 25 logements dont 6 logements locatifs conventionnés sur un terrain situé 40A chemin de la Bruyère à Dardilly.

Dans le cadre de cette opération et l'acquisition des 6 logements locatifs conventionnés, la société ALLIADE HABITAT (l'emprunteur) doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des emprunts, pour lesquels la garantie de la commune de Dardilly est sollicitée.

La commune de Dardilly doit accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 15% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 134 405 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué de 9 lignes est destiné à financer l'opération de construction neuve en VEFA comprenant 6 logements locatifs conventionnés.

Voir tableau en annexe – Demande de garantie d'emprunt de la société ALLIADE HABITAT pour la réalisation de 6 logements locatifs conventionnés situés 40A chemin de la Bruyère – contrats de prêts.)

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que la Métropole de Lyon accorde sa garantie pour le restant des contrats prêts soit à hauteur de 85 % de leur montant.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu la demande formulée par la société ALLIADE HABITAT en date du 9 mars 2026,

Vu le contrat de prêt N°185169 signé entre la société ALLIADE HABITAT (l'emprunteur) et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal la demande de garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour un montant de total 170 160,75 euros formulée par la société ALLIADE HABITAT afin de permettre le financement de la construction de 6 logements locatifs conventionnés sur un terrain situé 40A chemin de la Bruyère.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés 29 voix POUR, décide :**

1°/ D'accorder sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 134 405 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 185169 constitué de 9 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 170 160,75 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt,

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2°/ D'accorder la garantie d'emprunt de la commune aux conditions suivantes :

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3°/ De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Sécurité

**4 - Solidarité en faveur des communes sinistrées - Incendies 2026**

Rapporteur : Patrice CROSNIER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares cet été, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe

humaine, sociale, environnementale et économique sans précédent.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec la Protection Civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire après l'extinction des incendies.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Dardilly tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées et aux populations touchées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Dardilly contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, en procédant au versement d'un don d'un montant de 1 000 euros à la Protection civile.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés 29 voix POUR, décide :**

1°/ D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros à la Protection Civile.

2°/ De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

3°/ D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 - compte 65748.

Sports

**5 - Subvention exceptionnelle - Association « DARDILLY BMX »**

Rapporteur : Patrice CROSNIER

L'association sportive « BMX VTT Dardilly » contribue activement au développement et à la promotion de la pratique du BMX sur le territoire communal. Elle accompagne ses licenciés dans leur progression sportive et leur permet d'évoluer jusqu'au plus haut niveau de compétition.

Au cours de la saison sportive 2025-2026, plusieurs pilotes de l'association «BMX VTT Dardilly » ont participé aux Championnats d'Europe de BMX Racing, organisés à Sarrians (France), ainsi qu'aux Championnats du Monde, organisés à Brisbane (Australie). Ces participations témoignent de la qualité de la formation dispensée par le club et du niveau sportif atteint par ses licenciés.

Lors des Championnats d'Europe, plusieurs jeunes pilotes se sont particulièrement distingués : deux pilotes ont atteint les demi-finales et deux autres les quarts de finale dans leur catégorie.

Ces performances se sont confirmées lors des Championnats du Monde de Brisbane. Parmi les trois pilotes qualifiés, deux participaient pour la première fois à cette compétition. Deux d'entre eux ont atteint les demi-finales, se classant respectivement aux 14e et 12e places mondiales dans leur catégorie. Le troisième pilote a également réalisé une belle performance en atteignant les quarts de finale et en terminant à la 18e place mondiale de sa catégorie.

Ces résultats viennent récompenser le travail réalisé par les dirigeants, éducateurs et bénévoles de l'association sportive « BMX VTT Dardilly », ainsi que l'investissement des sportifs et de leurs familles. Ils contribuent également au rayonnement de la commune de Dardilly à l'échelle nationale et internationale.

Afin de soutenir l'association sportive « BMX VTT Dardilly » dans la poursuite de ses activités, dans l'accompagnement des jeunes sportifs et dans leur participation aux compétitions de haut niveau, notamment au regard des frais engendrés par leur participation aux Championnats d'Europe et aux Championnats du Monde (déplacements, frais d'inscription, hébergement et autres frais liés à ces compétitions), il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés 29 voix POUR, décide :**

1°/ D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'Association «BMX VTT Dardilly».

2°/ Que les crédits seront prélevés sur le compte 65748 du budget de l'exercice en cours.

Finances
**6 - Règlement Budgétaire et Financier**
Rapporteur : Grégory LAMY

*Grégory LAMY indique qu'une commission finances s'est réunie le 9 septembre en présence d'Yves JAILLARD. Ils ont travaillé sur le règlement budgétaire et financier que vous avez dû tous recevoir. Il explique à titre pédagogique pour les anciens élus que l'évolution principale par rapport aux anciens budgets, est que le compte de gestion et le compte administratif vont faire l'objet d'un seul document qui sera le compte financier unique. L'objectif pour les élus mais aussi la population, est de simplifier la lecture des comptes publics des collectivités.*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 4312-5 relatifs au règlement budgétaire et financier ;

Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2321-3 et R. 2321-3 ;

Vu la délibération n°058_DL2023_1 du 26 septembre 2023 approuvant le passage à la M57 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 09 septembre 2026 ayant examiné le projet de règlement en annexe ;

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) fixe le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget, à l'occasion du conseil municipal du 24 septembre 2026.

Il formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du code général des collectivités territoriales, de la loi organique relative aux lois des finances du 1er août 2001 et du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il définit également des règles internes de gestion propres dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services.

Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes.

Il s'impose à l'ensemble des pôles, et services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Le présent règlement budgétaire financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés 29 voix POUR, décide :**

1°/ D'abroger le règlement budgétaire et financier actuellement en vigueur.

2°/ D'approuver le règlement budgétaire et financier joint en annexe.

Projet de délibération - Finances
**7 - Admissions en non-valeur**
Rapporteur : Grégory LAMY

*Grégory LAMY explique que les admissions en non-valeur sont, au budget, l'extinction des créances et des sommes que nous pensons ne jamais pouvoir récupérer, sur plusieurs années. Nous vous demandons ce soir le passage en non-valeur d'un montant total de 5 452,89 €.*

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu les demandes d'admission en non-valeur transmises par Madame la Trésorière, correspondant aux listes n°7798170615 et 8504320415, en date du 12 août 2026 ;

Considérant que le comptable certifie avoir émargé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur les deux états, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ;
Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

Chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement. Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement. Le détail des motifs est précisé dans le tableau ci-dessous.
- les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette). Pour ces créances éteintes, la ville et la trésorerie ne pourront plus intenter d'action de recouvrement. Le détail des motifs est précisé dans le tableau en annexe.

Le montant des admissions en non-valeur s'élève à **5 452,89 €** sur la période 2022-2025.

*Marc LANASPÈZE se questionne sur les deux premières lignes. Il suppose que cela concerne des défaillances d'entreprise. 1 519€ et 3 171€.*

*Grégory LAMY répond que ce ne sont pas des liquidations mais des clôtures de société.*

*Marc LANASPÈZE dit que si pour la deuxième ligne c'est une clôture en bonne et due forme, ils auraient dû provisionner la dépense. Donc ça ressemble à une liquidation judiciaire*

*Grégory LAMY pense que depuis 2022, les actions sur la somme de 3 171 € ont été menées par l'ancienne équipe et que l'entreprise n'existant plus, il valait mieux faire une admission en non-valeur.*

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés 29 voix POUR, décide :**

1°/ L'admission en non-valeur des titres suivants pour un total de :

| Exercice | N° Titre | Montant | Motif présentation |
|---|---|---|---|
| 2025 | 803 | 1 519.31€ | Clôture insuffisance actif |
| 2022 | 874 | 3 171.60€ | Insuffisance actif |
| 2024 | 61 | 43.50€ | Poursuite sans effet |
| 2024 | 391 | 84.32€ | Poursuite sans effet |
| 2022 | 448 | 79.05€ | Poursuite sans effet |
| 2022 | 583 | 99.45€ | Poursuite sans effet |
| 2022 | 610 | 16.10€ | Poursuite sans effet |
| 2022 | 610 | 43.35€ | Poursuite sans effet |
| 2024 | 662 | 100€ | Poursuite sans effet |
| 2024 | 673 | 30€ | Poursuite sans effet |
| 2024 | 729 | 95.95€ | Poursuite sans effet |
| 2024 | 753 | 30.44€ | Poursuite sans effet |
| 2023 | 798 | 30€ | Poursuite sans effet |
| 2025 | 869 | 15.62€ | Poursuite sans effet |
| 2025 | 881 | 27.90€ | Poursuite sans effet |
| 2022 | 934 | 66.30€ | Poursuite sans effet |

2°/ D'imputer la dépense sur le budget communal en section de fonctionnement, article 6541.

Ressources humaines
**8 - Modification du tableau des emplois**
Rapporteur : Grégory LAMY

Grégory LAMY indique au conseil municipal qu'à la suite du départ d'un agent du service des ressources humaines en mutation au 01 septembre 2026, un recrutement a été organisé pour remplacer ce départ.

Le nouvel agent recruté étant titulaire d'un grade différent que celui ouvert au tableau des emplois, Monsieur le Maire propose la transformation d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet, créé par délibération n° 028_DL2024 du 12/03/2024, en un poste ouvert, à temps complet, à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs, et ce à compter du 1er octobre 2026.

Les missions principales du poste seront dédiées à la gestion administrative de l'ensemble des volets Ressources Humaines ayant pour objet le suivi de la carrière, l'absentéisme, la formation professionnelle, les contrats et les paies des agents de la collectivité.

L'arrivée effective de la nouvelle salariée doit intervenir au sein du Pôle Ressources début octobre 2026.

*Marc LANASPÈZE souhaite un autre complément d'information. La personne arrive au 1er octobre 2026 ?*

*Grégory LAMY répond par l'affirmative.*

*Marc LANASPÈZE demande si son grade dans la fonction territoriale est connu.*

*Grégory LAMY répond par l'affirmative.*

*Marc LANASPÈZE demande alors pourquoi on l'ouvre à tous les grades ? Pourquoi un poste est ouvert à temps complet à tous les grades du cadre d'emploi des agents administratifs ? Pourquoi cette ouverture alors que la personne arrive ? Elle a une qualification ?*

*Grégory LAMY répond qu'au sein du service ils se sont laissé la possibilité d'adapter son grade…*

*Marc LANASPÈZE dit que cela se fait par délibération au moment de son arrivée.*

*Grégory LAMY dit que c'est pour éviter une prochaine délibération. Comme nous délibérons avant l'arrivée, nous avions une incertitude jusqu'au dernier moment que la personne arrive. Cela nous laisse la porte ouverte au recrutement sans avoir à redélibérer.*

*Marc LANASPÈZE dit qu'il lui semble, dans le cadre de la bonne information de tout le monde, c'est d'être informés. Ce n'est pas parce que si pour raison X, Y ou Z, la personne ne vient pas…*

*Grégory LAMY répond qu'après, on se plaint que la France est un pays qui va lentement…*

*Marc LANASPÈZE dit que oui mais là nous connaissons le grade de la personne qui arrive, c'est une catégorie C. La fonction publique est réglementée.*

*Grégory LAMY répond que nous verrons si la délibération est rejetée. En l'occurrence la délibération est conforme.*

*Marc LANASPÈZE dit qu'il regrette que le grade de la personne ne soit pas précisé et que quelque part nous faisons fi d'une prochaine délibération. Il sait que c'est compliqué la fonction publique mais c'est comme ça.*

*Grégory LAMY répond que ce n'est pas compliqué, la preuve.*
*Marc LANASPÈZE dit qu'ils ne sont pas contre mais si demain la personne change, vous allez embaucher qui vous voulez, où vous voulez sans que ...*

*Grégory LAMY demande s'il leur manque une information.*

*Ce à quoi Jean-Luc DUPERRIER répond que le grade de la personne est connu. Pourquoi ils ne le mettent pas ?*

*Marc LANASPÈZE redit que si demain la personne s'en va, vous allez embaucher qui vous voulez, où vous voulez sans que personne soit informé.*

*Grégory LAMY répond que ce n'est pas l'objectif. C'est pour palier à la carence d'un service suite au départ d'un agent.*

*Marc LANASPÈZE dit que cela peut être mal interprété. Regardez comment cela peut être perçu.*

*Grégory LAMY répond c'est simple, nous essayons de recruter un agent compétent pour faciliter les opérations d'un service d'une mairie de 150 personnes. Et que tout ce monde puisse assurer le fonctionnement de sa tâche avec la possibilité, si la personne nous fait défaut, de ne pas avoir à redélibérer pour pouvoir avoir un poste ouvert pour palier à la carence du service dans un délai extrêmement court. C'est une organisation, il le reconnait, qui se rapproche un petit peu de ce qu'on peut connaître dans un fonctionnement privé. Mais est-ce que c'est mal d'anticiper des problématiques pour ne pas avoir à revenir sans arrêt dessus ? Il a le sentiment qu'ils font le reproche d'un formalisme alourdi et il les comprend parce que peut-être que c'est comme ça qu'ils souhaitaient fonctionner. Grégory LAMY a décidé d'amener de la fluidité et de la réactivité. Ils lui font des reproches. Il n'a pas le sentiment d'être occulte dans cette façon de délibérer. C'est leur vision, leur représentation, leur choix.*
*Grégory LAMY leur demande s'ils ont le sentiment qu'il manque une information dans cette délibération ?*

*Monsieur le Maire dit que Grégory LAMY a été suffisamment clair et que nous allons procéder au vote.*

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés 28 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. LANASPÈZE) décide :**

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du 1er octobre 2026 :

- 1 rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

+ 1 adjoint administratif territorial à temps complet (ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs)

2°/ La rémunération afférente à cet emploi correspondra à l'échelon détenu par cet agent – catégorie C

3°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2026, compte 64.

**VI - Questions diverses**

*Marc LANASPÈZE dit que Monsieur le Maire a évoqué une modification du PLU en introduction.*
*Il lui semble que dans le cadre de la loi climat et résilience ce ne sera pas une modification mais une révision du PLU qui va être obligatoire d'ici 2028.*
*Que ce soit une modification ou une révision du PLU le temps nécessaire c'est 2 ans, entre les enquêtes publiques, les si et les ça. Il faut bien avoir conscience de cette lourdeur là que nous avons regrettée en termes de réactivité. Il faut que tout le monde en ait conscience que ce soit une modification ou une révision entre les différents documents, les enquêtes publiques, nous parlons de 24 mois.*

*Monsieur le Maire dit que cela dépend de l'avancement du projet en face si on a besoin de modifier un PLU et qu'on a un projet qui est relativement bien avancé. C'est ce qu'on leur a dit. Ils ont rencontré la Métropole aujourd'hui, elle leur a dit que cela dépendait de l'avancement du projet et aussi de l'exécutif.*

*Marc LANASPÈZE répond qu'il l'entend et qu'ils compteront les mois. Vu les publications, les enquêtes publiques, si vous faites mieux. ...*

*Monsieur le Maire dit qu'ils ne vont pas faire mieux qu'ils sont encadrés par la loi mais en tout état de cause, ils reçoivent des informations qui leur disent qu'une modification, ce n'est pas le changement du PLU. Ça dépend de quel degré de modification, ça dépend de ce dont on a besoin.*

*Jean-François LAVOREL ajoute que cela n'empêche pas de travailler en temps masqué, à côté, sur un projet. Nous n'allons pas en rajouter aux 2 ans.*

*Dominique DECQ-CAILLET demande des informations sur la restructuration du service communication pour que les associations sachent à qui elles doivent s'adresser à présent.*

*Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas de restructuration. Géraldine PEGULU est partie à Saint Cyr au Mont d'Or. Nous avons nommé à sa place Justine MARTIN. Il y aura un renforcement de Pauline sur la communication puisqu'elle va intervenir, soutenir et aider Justine dans sa démarche.*

*Dominique dit que c'est surtout pour les associations parce qu'il y a toujours des liens très proches entre la communication et les associations pour publier justement toutes leurs activités.*
*Monsieur le Maire redit qu'ils ne restructurent pas. Les temps vont devenir difficiles, ils économisent un peu. Voilà, c'est une bonne question.*

*Jean-Luc DUPERRIER dit que Monsieur le Maire a évoqué en point d'agenda, un rendez-vous avec madame SIBEUD, sur plusieurs sujets, la Porte de Lyon, le chemin de la Nouvelle Liasse. Il lui réitère une question déjà posée sur l'évaluation de ces réaménagements, à la fois sur la mise à double sens du chemin de la Nouvelle Liasse et sur l'abandon du plot E, sur l'estimation des montants que cela pourrait représenter à la charge de la commune.*

*Monsieur le Maire dit que pour répondre à cette question, il faut déjà qu'il y ait la réunion puisque c'est l'objet de la réunion. Il les tiendra au courant évidemment. En ce qui concerne la Nouvelle Liasse en double sens, nous avons eu déjà des propositions, mais il faut qu'elles soient confirmées. Pour le Lot E, nous sommes en train de faire une négociation.*
*Nous cheminons. Vous nous avez fait parts de lenteur, elles sont quelques fois-là effectivement. Nous n'attendrons peut-être pas 2 ans quand même.*

*Jean-Luc DUPERRIER se questionne sur l'avenir du tènement des Noyeraies.*

*Monsieur le Maire répond qu'ils avaient à l'époque lors de leur mandature fait des études prospectives et que l'équipe actuelle part donc des consultations, concertations qui sont sa base pour l'instant. Un séminaire avec les élus va avoir lieu pour y réfléchir, voir les usages et ce qui pourrait effectivement y être fait. Il y a des attendus par la population. Une réunion de concertation pour consolider cette étude qui avait été coûteuse peut être envisagée mais cela ne sert à rien d'en faire d'autres si elle correspond aux attentes. La concertation avait quand même amené un certain nombre de choses assez statuées. Nous ferons peut-être quelques modifications.*
*Jean-Luc DUPERRIER demande s'il annonce une concertation ou c'est le séminaire ?*

*Monsieur le Maire dit qu'ils vont faire un séminaire d'élus pour se remettre un peu les idées en tête et puis surtout se challenger sur ça. Mais il n'est pas exclu que l'on reconsulte la population.*

## VII – Agenda

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Vendredi 25/09** | 19h | Aqueduc / salle Voltaire | Opération "Booster déchets" / propreté des espaces publics | Dardilly En Transition |
| **Samedi 26/09** | 9h30 - 11h30 | ACD - Stade de la Brocardière | Opérations de rentrée FFA : Journée Nationale Athlétique. Kinder Athletics Day, JN Marche Nordique, Run2K | Athletic Club Dardilly |
| **Samedi 26/09** | 11h-12h30 | Etage du Barriot | Assemblée générale de la FCPE, ouverte à tous, notamment les parents d'élèves des écoles de Dardilly. | FCPE Dardilly |
| **Samedi 3/10** | 9h-12h | RdC du Barriot | Atelier de réparation ouvert au public | Repair Café Dardilly |
| **Samedi 3/10** | 14h/17h | Gymnase Moulin Caron | Danse en ligne | La Butinerie Tiers Lieu |
| **Lundi 5/10** | 20h | Maison du Barriot 2ème étage | Les lundis de l'environnement | DEA |
| **Vendredi 9/10** | 18h30 - 22h30 | Aqueduc / Salle Vatel | Salades et bavardages (cuisiner ensemble des produits locaux) | Dardilly En Transition |
| **Vendredi 9/10** | 20h30 - 22h | Église St Claude | Concert chœur et orchestre JS BACH | Dodecaphonia |
| **Dimanche 11/10** | 12h | La Beffe | Rougail Saucisse | Classes en 0 |
| **Vendredi 19/10** | 19h30 | Aqueduc / salle Vatel | Assemblée générale de l'association de jumelage Dardilly - Merzhausen suivi d'un repas partagé type pot-luck | Association de jumelage Dardilly - Merzhausen |
| **Samedi 17/10** | 9h-12h | RdC du Barriot | Atelier de réparation ouvert au public dans le cadre des journées nationales de la réparation | Repair Café Dardilly |
| **Lundi 2/11** | 20h | Maison du Barriot 2ème étage | Les lundis de l'environnement | DEA |
| **Jeudi 5/11** | 20h | Aqueduc / salle Colette | Table ronde sur l' impact environnemental du numérique | Dardilly En Transition |
| **Samedi 7/11** | 9h-12h | RdC du Barriot | Atelier de réparation ouvert au public | Repair Café Dardilly |
| **Samedi 7/11** | 10/12h | Aqueduc Voltaire | Atelier création « Devenez le cinéaste de vos souvenirs » | La Butinerie Tiers Lieu |

*Sandrine ARQUILLIÈRE fait remarquer qu'il manque le week-end du 25, 26 et 27 septembre sur Merzhausen avec le jumelage allemand.*

*Monsieur le Maire demande s'ils pourront voter le dimanche. (Sénateurs)*

*Florence SCHREINEMACHER et Sandrine ARQUILLIÈRE disent qu'elles font l'aller-retour le vendredi/samedi et qu'elles seront bien présentes dimanche pour voter.*

*Sylvenne TOUREZ informe qu'ils ont demandé à la gendarmerie de faire des rondes sur le parking de l'Aqueduc ce week-end-là.*

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 12 novembre 2026 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25. .

Le secrétaire,
*Frédérique FILIOT*

Le maire,
*Patrice CROSNIER*